

<http://snetap-fsu.fr/22-mai-Journee-morte-dans-les-CFA-CFPPA.html>



22 mai : Journée morte dans les CFA/CFPPA

- Les Dossiers - Formation adulte - apprentissage -

Date de mise en ligne : vendredi 11 mai 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Monsieur le ministre,

Le gouvernement vient de présenter le 27 avril 2018 son projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », reformant entre autre l'apprentissage.

[Imprimer le préavis](#)

Lors du [CNEA](#) du 18 avril, et devant les représentants de la DGAFP et du ministre du travail, nos organisations ont mis en avant les effets négatifs sur l'enseignement agricole de cette réforme qui, en l'état, menace nos secteurs professionnels.

L'ensemble des instances consultées sur le plan national a émis un avis négatif.

L'association des Régions de France vient d'indiquer dans un communiqué que plus de 700 [CFA](#) seront impactés, mis en difficulté, voire fermés, notamment dans l'enseignement agricole.

Les [CFPPA](#) hébergeant des [UFA](#) le seront aussi. Dans l'enseignement agricole, plus de 75% des apprentis sont accueillis dans le public. L'apprentissage participe à la structuration des [EPLEFPA](#).

Le processus d'appels d'offres géré par les branches et la mise en concurrence, risquent de faire disparaître un certain nombre de nos CFA compte tenu du nouveau mode de financement au contrat.

Sans l'arbitrage de la carte de formation par les Régions, il n'y aurait plus de régulation entre les différentes composantes de l'enseignement agricole ni de cohérence territoriale.

Plus grave, alors que l'apprentissage est porté majoritairement par les établissements publics du ministre de l'agriculture, la ministre du travail, met en avant les Maisons Familiales Rurales.

Plus de 6000 collègues sont engagés dans l'accompagnement professionnel de jeunes apprentis et de jeunes adultes dans les CFA et CFPPA de l'enseignement agricole public. Rien dans ce projet de loi ne permettra d'améliorer leur emploi, leurs parcours professionnels ou leur investissement. Bien au contraire, ils risquent de devenir la variable d'ajustement du budget fragilisé des CFA et CFPPA.

C'est pourquoi, nos organisations demandent la refonte de ce projet de loi et qu'il prenne notamment en compte les

22 mai : Journée morte dans les CFA/CFPPA

spécificités du secteur agricole.

Or, force est de constater l'absence totale de réponses et moins encore de garanties données tant par la [DGER](#) que par votre cabinet ou celui de la Ministre du travail.

En conséquence, nos organisations déposent un préavis de grève spécifique pour les CFA et CFPPA pour 22 mai 2018 et appellent à une journée morte dans l'ensemble des CFA et CFPPA.

Guy Sigala

Secrétaire Général du Sea-[UNSA](#)

Christine Heuze

Secrétaire Générale de [FO](#) enseignement agricole

Jean-Marie Le Boiteux

Secrétaire Général du Snetap-[FSU](#)

Thomas Vaucouleur Co-secrétaire Général [CGT](#) Agri